



COMMUNE DES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260226-DEL2026019-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES DEL2026-019**

Rapporteur : Michel BELIN

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Vu la délibération n° DEL2025-149 du 18 décembre 2025, attribuant une subvention d'équilibre partielle de 200 000 € au budget annexe transport public de personnes, en attendant le vote du budget.

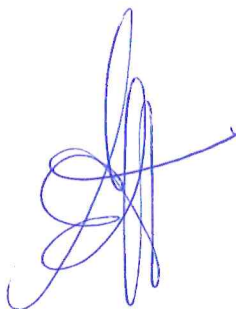
Considérant qu'il a déjà été versé la somme de 197 672,79 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

- **D'ALLOUER** au budget annexe transport public de personnes une subvention d'équilibre d'un montant total de 530 000 € pour l'année 2026.
- **DE VERSER** le solde de la subvention, soit 332 327,21 €, selon les besoins du budget annexe transport public de personnes.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 du budget général.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER

